

Constat de Traditionalité 2/03-1044*01 Mod

Modificatif à l'Avis Technique 2/03-1044

Bardage - Verrière
Cladding – Roof Glazing
Fassadenbekleidung

PILKINGTON PROFILIT™

Titulaire : Société PILKINGTON France
64 rue Charles Heller
F-94400 Vitry Sur Seine
Tél. : 01 55 53 57 57
Fax : 01 55 53 57 58
E-mail : philippe.grell@pilkington.com
Internet : www.pilkington.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 2
Constructions, Façades et Cloisons Légères

Vu pour enregistrement le 28 septembre 2004



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 2 "CONSTRUCTIONS, FACADES ET CLOISONS LEGERES" de la Commission chargée de formuler les Avis techniques, a examiné le 11 mai 2004, la demande de modificatif à l'Avis Technique 2/03-1044 concernant le bardage verrière PILKINGTON PROFILIT™ présentée par la Société PILKINGTON France. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.

Le présent modificatif concerne la modification du § 5.5. et le 1^{er} alinéa du Nota du Dossier Technique du demandeur.

1. Partie Avis Technique

Reste inchangée.

2. Partie Dossier Technique

Paragraphe 5.5. – 1^{er} alinéa :

L'espacement entre lisses ou appuis des profilés en verre armé est déterminé en fonction des critères suivants :

Paragraphe 5.5 – 2^{ème} alinéa :

« pression de vent et charge de neige déterminées à partir du DTU 39 en fonction de la situation, de la classe d'exposition et des risques d'accumulation de neige ; poids propre des éléments verriers

1^{er} alinéa du Nota :

Dans les tableaux 5 à 8 concernant les parois verticales, la pression indiquée est une pression du DTU 39.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé PILKINGTON PROFILIT™ dans le domaine d'emploi et les conditions visées par l'Avis Technique 2/03-1044, reste inchangée.

Validité

Limitée à celle de l'Avis Technique 2/03-1044, à savoir le 30 septembre 2009.

Pour le Groupe Spécialisé n° 2

Le Président

J.P. GORDY